



DÉLIMITATION DES ESPACES CARACTÉRISTIQUES DES ZONES HUMIDES SUR LE SECTEUR DES COSTES SUR LA COMMUNE DE GÉNÉRAGUES (30)



Délimitation
d'une zone
humide
2021

O2TERRE

Bureau d'études en Environnement

www.o2terre.fr



Date de livraison : 22 juillet 2021

Auteurs : Jérémy Cuvelier, Directeur d'étude

Contact : O2TERRE
38 allée muscat
13090 AIX-EN-PROVENCE
06 09 79 34 19
contact@o2terre.fr

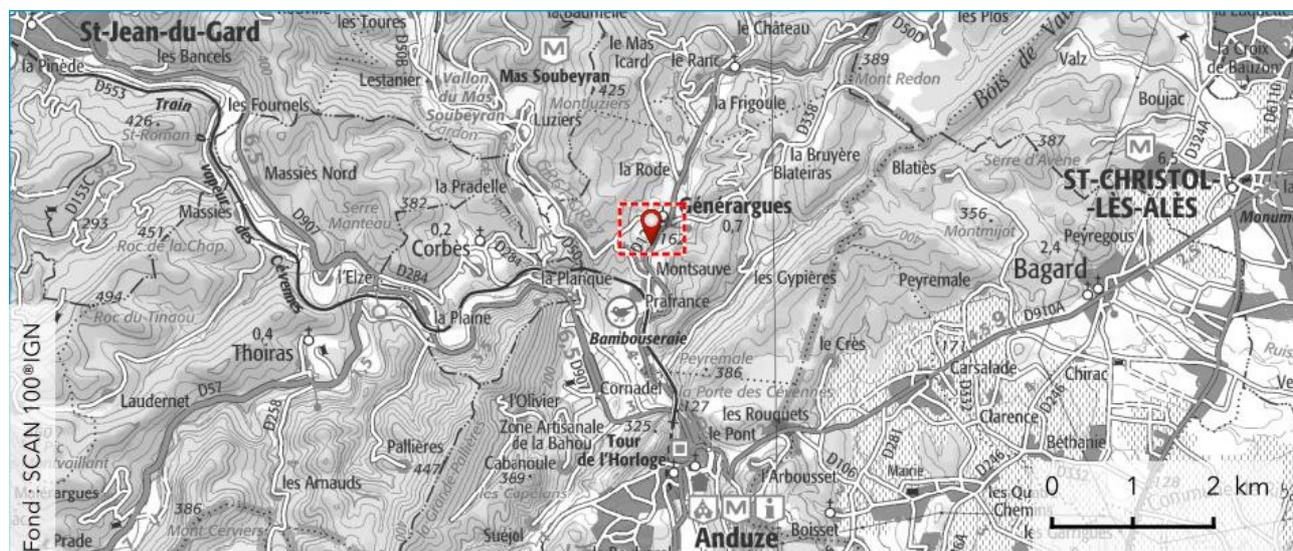


)

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	4
1.1. CADRE GÉNÉRAL.....	4
1.2. CADRAGE RÉGLEMENTAIRE.....	6
1.3. ETAT DES CONNAISSANCES.....	7
1.4. OBJECTIF DE L'ÉTUDE.....	9
2. RÉSULTATS DES EXPERTISES.....	10
2.1. CARTOGRAPHIE ET CARACTÉRISATION DES HABITATS NATURELS.....	10
2.2. RELEVÉS FLORISTIQUES.....	13
2.3. RELEVÉS PÉDOLOGIQUES.....	14
2.3.1. Approche physique et hydrologiques.....	14
2.3.2. Protocole et conditions d'observations.....	15
2.3.3. Résultats des relevés pédologiques.....	15
3. SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	18
4. ANNEXE.....	20

Le secteur Coste couvre une surface de 1,5 ha. **Des inventaires naturalistes et des expertises pédologiques ont été réalisés par O2TERRE en avril 2021. Les résultats de ces expertises ont permis de vérifier la présence d'espaces caractéristiques des zones humides au niveau de la zone d'étude selon les protocoles réglementaires.**



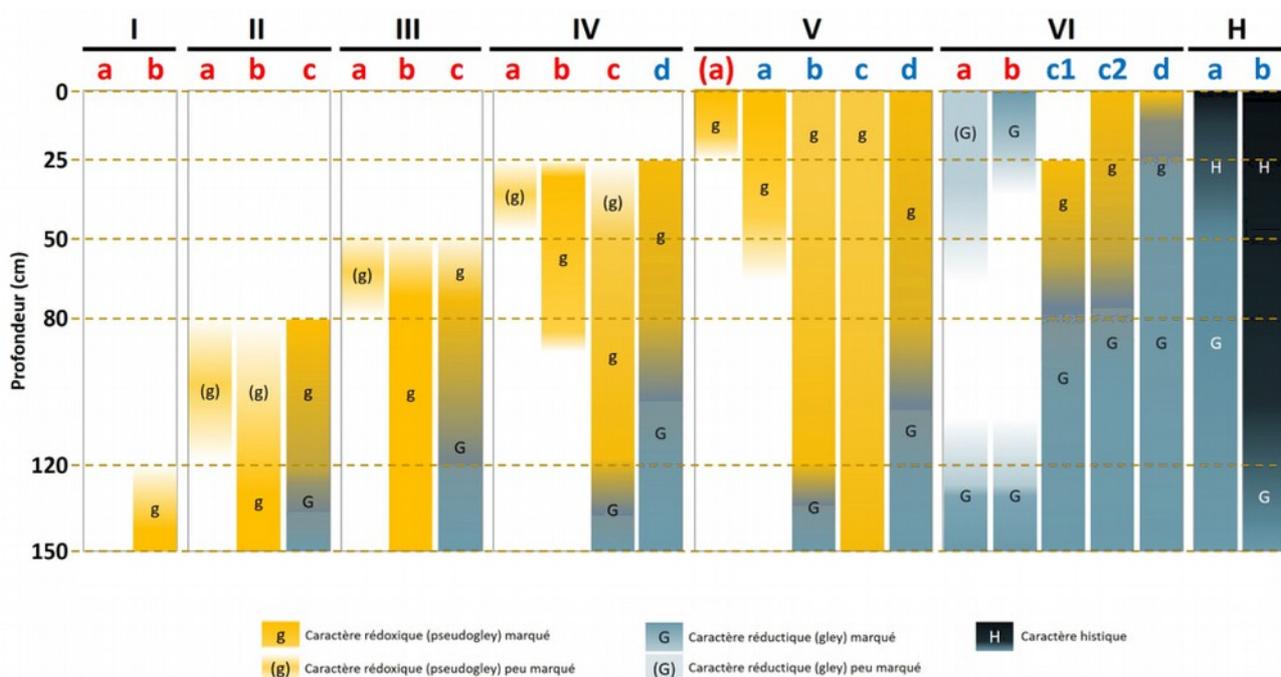
CARTE 2: LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

1.2. CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

La circulaire du 18 janvier 2010 précise les protocoles pour délimiter les zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement. Ces protocoles stipulent qu'une zone est considérée comme « humide » si elle présente l'un des critères suivants :

- les sols sont hydromorphes et témoignent d'un engorgement en eau,
- la végétation, si elle existe, est caractérisée par la présence et le recouvrement d'espèces végétales hygrophiles ou des habitats caractéristiques des zones humides. La liste des sols hydromorphes (GEPPA, 1981 ; modifié), des espèces végétales (espèces indicatrices des zones humides) et des habitats (CORINE Biotope et Prodrome de végétation) caractéristiques des zones humides se basent sur des référentiels scientifiques.

Pour les sols, les conditions d'engorgement prolongé ou temporaire en eau peuvent se témoigner par des traces d'hydromorphie dans les différents horizons. Dès lors, pour apprécier si un sol est hydromorphe, la classification du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée est utilisée. Cette classification permet de classer les sondages pédologiques en fonction de la distinction des traits rédoxiques (traces de rouille - pseudogley) ou des traits réductiques (couleur gris-bleu - gley) au cours des carottages effectués à la tarière à main sur une profondeur de 120 cm. Le caractère histique définit les sols tourbeux. A ce niveau, les sols sont gorgés d'eau et disposent d'une très forte teneur en matière organique, peu ou pas décomposée, d'origine végétale.



Les classes en bleu (IVd, Va, Vb, Vc, Vd, VIc1, VIc2, Vid et H) correspondent à des sols hydromorphes et caractéristiques des zones humides. Les classes en rouge ne sont pas considérées comme des sols hydromorphes.

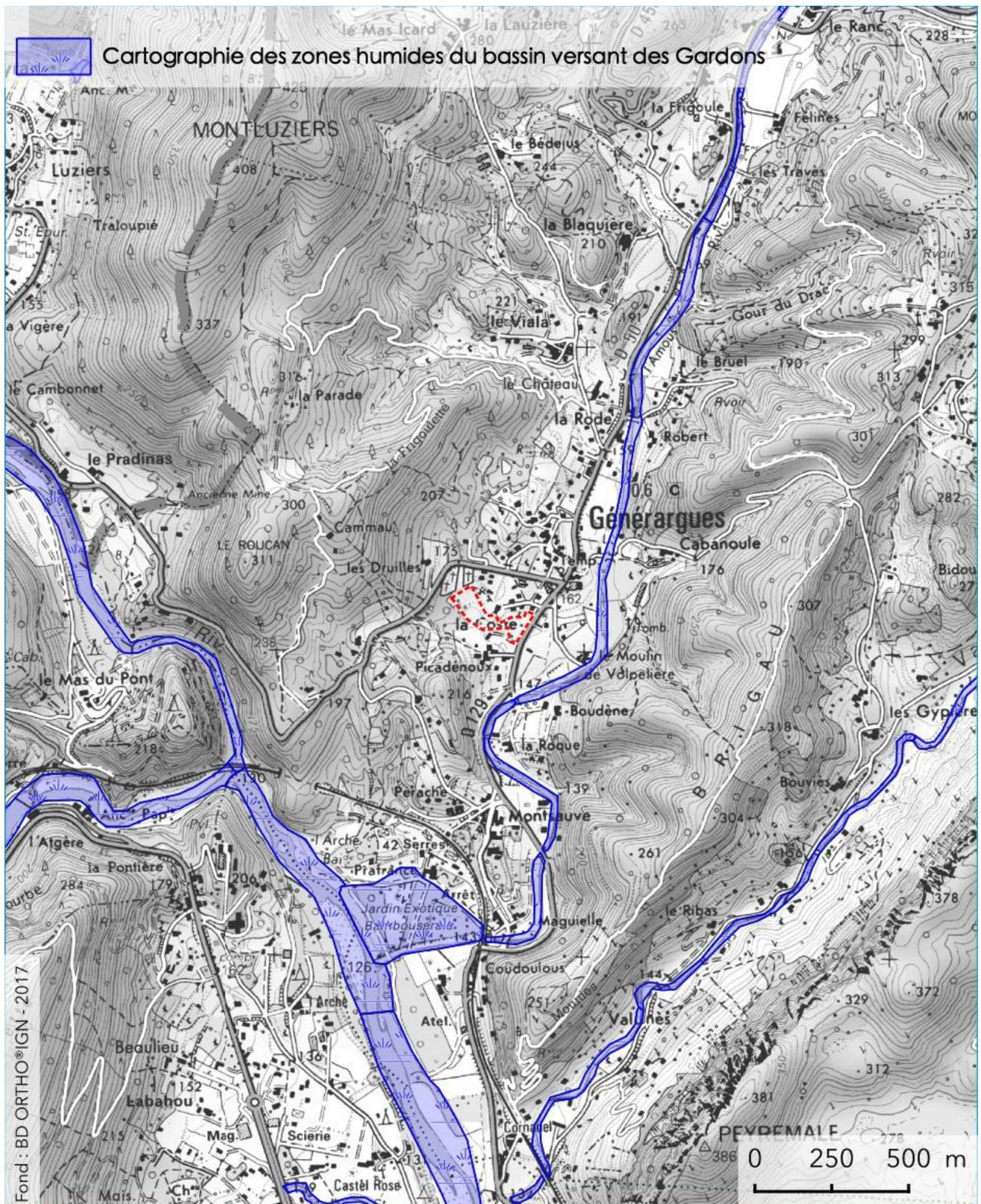
Le 2 avril 2019, un amendement relatif au projet de loi pour la création de l'Office Français de la Biodiversité a été adopté et modifie l'article L. 211-1 du Code de l'environnement. Pour la définition des zones humides, les mots "*temporaire ; la végétation*" sont remplacés par les mots "*temporaire, ou dont la végétation*".

Cet amendement vise à clarifier le fait que **les critères pédologiques et floristiques sont alternatifs et non pas cumulatifs pour la délimitation des zones humides.**

1.3. ETAT DES CONNAISSANCES

Au niveau de la commune de Générargues, les zones humides ont été cartographiées en 2017 dans le cadre d'une mission portée par le EPTB des Gardons. Au niveau de la zone d'étude, aucune zone humide n'a été cartographiée. Aucune mare n'est signalée dans les informations naturalistes existantes.

Située sur un versant, les conditions hydrologiques de la zone d'étude ne semblent pas très propices pour le développement d'espaces caractéristiques des zones humides.



CARTE 3: LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE AU SEIN DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DES GARDONS

1.4. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif de l'étude consiste à **vérifier la présence d'espaces caractéristiques des zones humides au niveau de la zone d'étude.**

Pour répondre à cet objectif, différentes phases ont été nécessaires :

- **Repérage et caractérisation des habitats naturels,**
- **Expertises floristiques** pour évaluer le recouvrement et l'abondance des espèces hygrophiles,
- **Expertises pédologiques** pour diagnostiquer la présence de traces d'hydromorphie et leur intensification en profondeur dans les solums,
- **Synthèse des informations** pour distinguer les habitats caractéristiques des zones humides.

L'application des protocoles réglementaires pour délimiter les espaces caractéristiques des zones humides a nécessité :

- *la réalisation des relevés floristique et d'une cartographie des habitats par un expert écologue en la personne de Jean-Laurent Hentz,*
- *la réalisation de sondages pédologiques à la tarière à main en période de hautes eaux par un expert pédologue en la personne de Jérémy Cuvelier.*



Aperçu général de la zone d'étude

2. RÉSULTATS DES EXPERTISES

2.1. CARTOGRAPHIE ET CARACTÉRISATION DES HABITATS NATURELS

La cartographie des habitats naturels a été réalisée à une échelle de l'ordre du 1/2000 ° et selon la nomenclature CORINE Biotope à partir des relevés de végétation effectués le 08/04/2021.

L'annexe II de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 du Code de l'environnement distingue des habitats caractéristiques des zones humides et ceux nécessitant l'appréciation des conditions d'hydromorphie des sols.

La mention d'un habitat coté « H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 de l'arrêté doit être réalisée.

Le tableau suivant liste les différents habitats cartographiés au niveau de la zone d'étude.

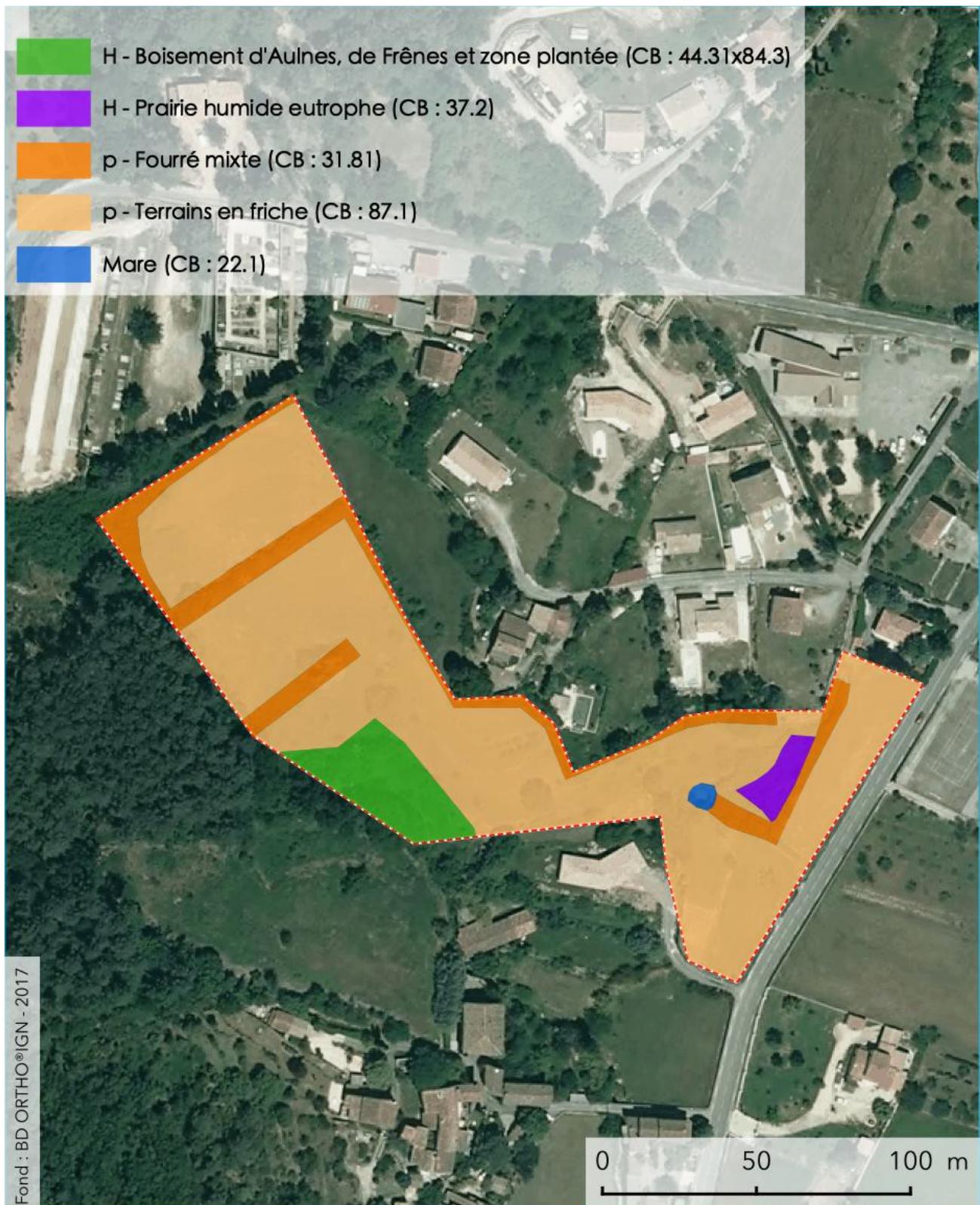
Libellé de l'habitat CB	Descriptif de l'habitat	Surface totale (m ²) et pourcentage	Habitat caractéristique des ZH
Boisement d'Aulnes, de Frênes et zone plantées CB : 44.31x84.3	Complexe d'habitat composé d'Aulnes glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) de Frênes à feuilles étroites (<i>Fraxinus angustifolia</i>) et d'arbres plantés.	1 140 m ² 7 %	H
Prairie humide eutrophe CB : 37.2	Prairie fauchée composée par des espèces hygrophiles comme la Renouée bulbeuse (<i>Ranunculus bulbosus</i>) et l'Ophioglosse commun (<i>Ophioglossum vulgatum</i>)	290 m ² 2 %	H
Terrains en friche CB : 87.1	Zone de friche post-culturelle récemment fauchée et débroussaillée	11 780 m ² 77 %	p.
Fourré mixte CB : 31.81	Zone arbustive et arborée en limite des parcelles sur des talus avec une végétation diversifiée et constituée de Noisetiers (<i>Corylus avellana</i>), de Cornouillers sanguins (<i>Cornus sanguinea</i>), de Prunus, et de Sureau noirs (<i>Sambucus nigra</i>)	2 040 m ² 14 %	p.
Mare CB : 22.1	Petite zone en eau au niveau d'un bassin	60 m ² 0,04 %	non

Légende

(-) : habitat non caractéristique des zones humides

p.(pro-parte) : habitat nécessitant l'examen des conditions pédologiques

Au niveau de la zone de projet, la surface totale des habitats caractéristiques des zones humides représente 1430 m² soit environ 10 % de la zone d'étude.



CARTE 4: CARTOGRAPHIE DES HABITATS AU NIVEAU DE LA ZONE D'ÉTUDE

2.2. RELEVÉS FLORISTIQUES

Les relevés de végétation font état de 146 espèces végétales au niveau de la zone d'étude (annexe 1). Cette liste est loin d'être exhaustive mais compte-tenu de la configuration des terrains, les prospections botanistes donnent un bon aperçu des composantes floristiques.

Les milieux sont globalement peu propices à l'expression d'une flore hygrophile. La plupart des plantes sont des espèces communes inféodées aux espaces des milieux boisés et des terrains en friche.

Parmi ces espèces, 14 espèces végétales (10 % des espèces recensées) sont indicatrices des espaces caractéristiques des zones humides.

Nom scientifique	Nom commun
<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796	Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancé
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne
<i>Aristolochia clematitis</i> L., 1753	Aristolochie clématite, Poison de terre
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják, 1972	Scirpe-jonc
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique, Mouron d'eau

L'analyse de recouvrement et l'abondance de ces espèces a permis de détouré les habitats hygrophiles :

- Boisement d'Aulnes, de Frênes et zone plantées (CB : 44.31x84.3)
- Prairie humides eutrophe (CB 37.2)

Au niveau de la zone d'étude, la grande majorité (90%) des espèces végétales ne sont pas caractéristiques des zones humides.

2.3. RELEVÉS PÉDOLOGIQUES

2.3.1. Approche physique et hydrologiques

La présence de zones humides est intimement liée aux conditions hydrologiques ainsi qu'à l'occupation des sols.

D'un point de vue hydrogéologique, la zone d'étude se situe au niveau d'une entité dénommée *Calcaires et marnes du Lias et du Trias entre Alès et Sumène*. Cette entité est caractérisée à nappe libre. Les eaux souterraines circulent dans un milieu karstique.

Plusieurs ouvrages (puits, forages, sondages,...) à proximité immédiate de la zone d'étude ont été repérés en exploitant la base de données BSSEAU administrées par le BRGM. Cette base de données compile les données sur les eaux souterraines transmises par les Agences de l'Eau, les DREAL, les collectivités locales,... à l'échelle nationale. Les données disponibles ne permettent pas d'attester des remontées de nappe à faible profondeur (<1 m).

Les informations consultées sur le site du BRGM (infoterre.brgm.fr) ne recense pas de sensibilités pour le risque de remontées de nappe au niveau de la zone d'étude.

D'un point de vue hydrographique, les écoulements superficiels sont dirigés vers des fossés et des fonds de talweg qui s'écoulent vers l'Est pour rejoindre la rivière de l'Amous.

Les conditions physiques du milieu ne sont globalement pas très propices pour le développement d'espaces caractéristiques des zones humides.

2.3.2. Protocole et conditions d'observations

Les prospections ont été orientées selon les formations végétales et le micro-relief de la zone d'étude. Un premier sondage pédologique a été réalisé sur le point topographique le plus bas (en limite ouest de la zone d'étude) puis des sondages ont été réalisés sur la limite supposée de la zone humide afin de couvrir l'ensemble de la zone d'étude et les différents habitats. Les prospections de terrain ont été réalisées le 08/04/2021 par Jérémy Cuvelier, expert en zones humides et pédologie appliquée.

Les conditions de perforation et d'analyses des sols ont été propices pour distinguer les solums et plus particulièrement mettre en évidence les conditions d'engorgement en eau.

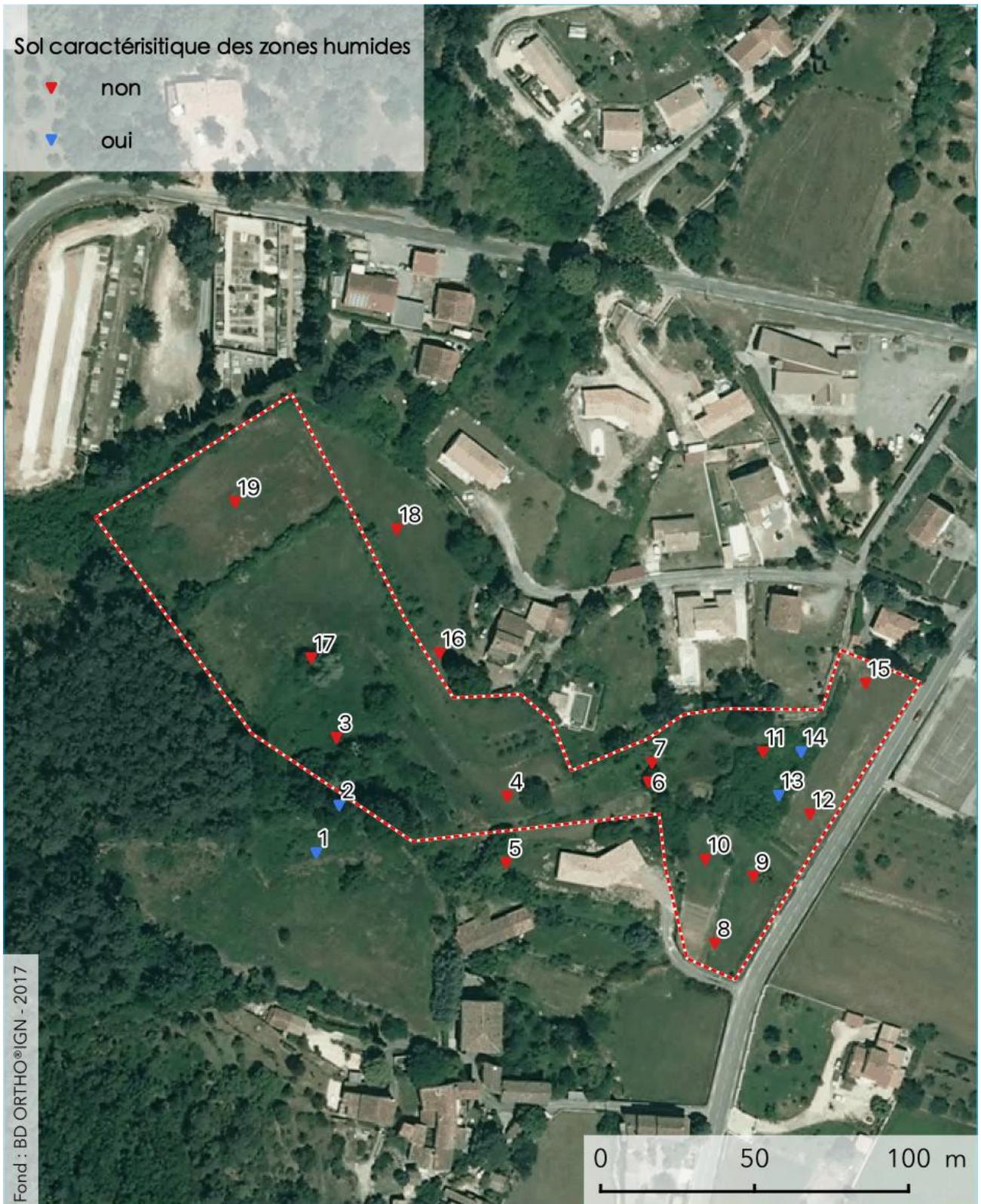
2.3.3. Résultats des relevés pédologiques

Un total de 19 sondages pédologiques à la tarière à main a été réalisé. Au niveau de la zone d'étude dans ce contexte de versant et d'anciennes zones cultivées, **les sols s'apparentent à des Colluviosols. Leur texture est dominée par des argiles. Ces formations ne sont pas caractéristiques des zones humides.**

Ponctuellement, à la faveur des eaux de ruissellement, des signes d'engorgement en eau caractéristiques des formations hydromorphes (engorgement temporaire repéré par une couleur rouille des solums) s'exprime dans les 25 premiers centimètres des sondages et s'intensifient en profondeur. **A ce niveau les sols correspondent à des Colluviosols rédoxiques. Ces formations sont caractéristiques des zones humides.**

La cartographie des sols selon le référentiel pédologique de l'AFES réalisée au niveau de la zone d'étude n'attestent pas la présence de conditions caractéristiques des zones humides.

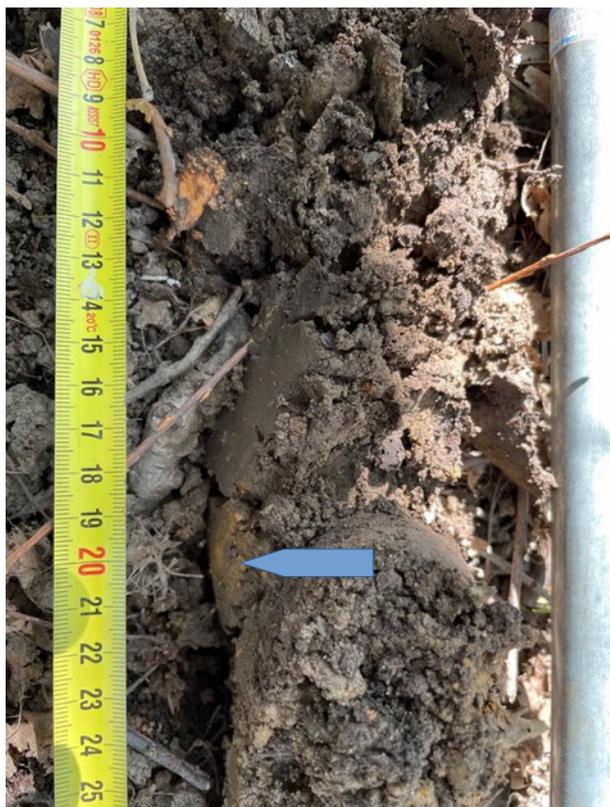
Numéro du sondage	Type de sol	Classe de sol	Sol caractéristiques des zones humides
4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19	Colluviosols	1	NON
3, 6, 7, 17	Colluviosols rédoxiques	2 et 3	NON
1, 2, 13 et 14	Colluviosols rédoxiques	5b	OUI



CARTE 5: SYNTHÈSE DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES



Colluviosol rédoxique au niveau du sondage n°2



Traits rédoxiques (couleur rouille) présent à partir de 20 cm de profondeur au niveau du sondage 2



Colluviosol au niveau du sondage n°17



Pas de trait rédoxique marqué (couleur rouille) présent en profondeur au niveau du sondage 17

3. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

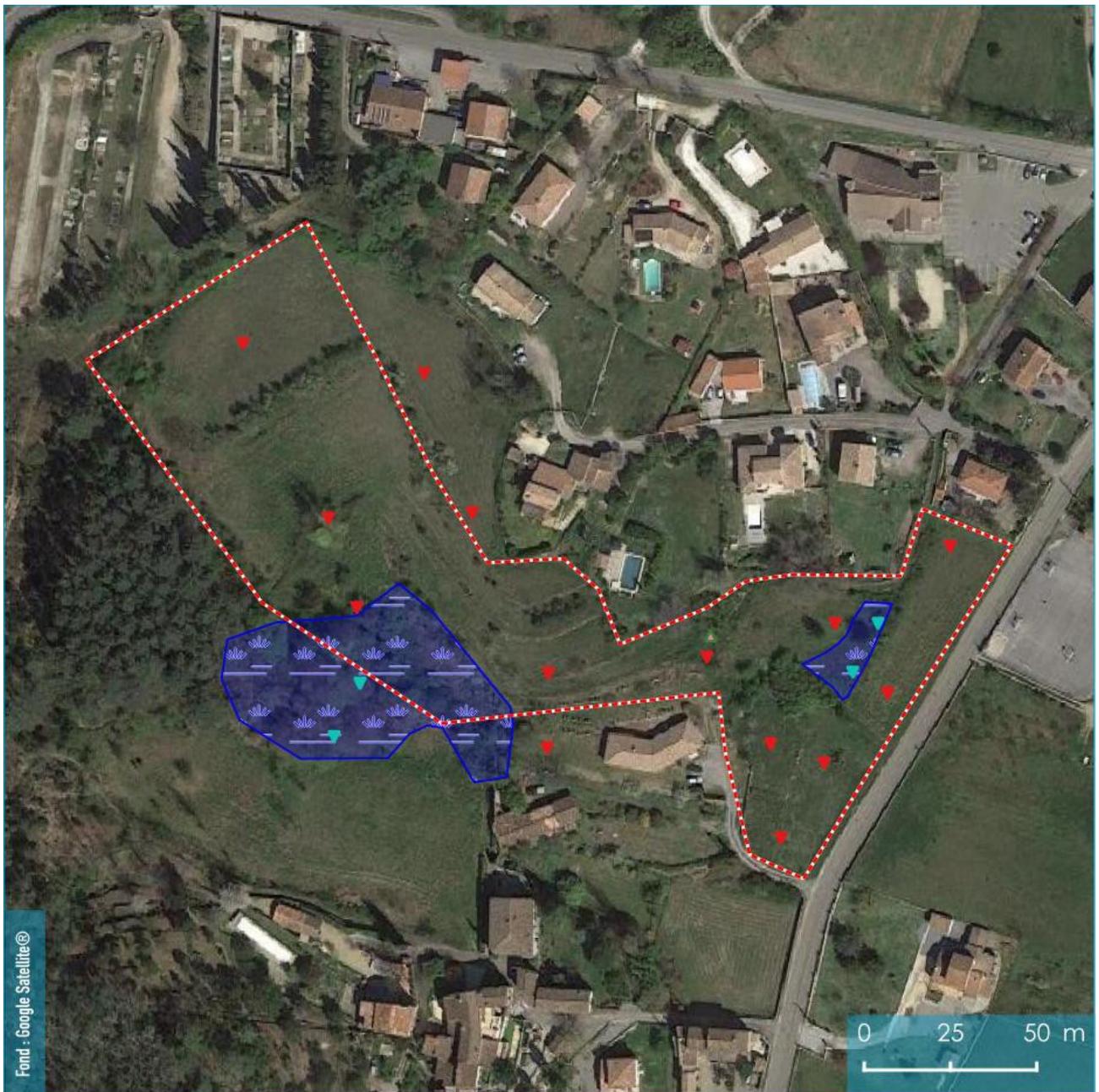
En application des protocoles réglementaires, les observations pédologiques et les relevés de végétation ont mis en évidence la présence d'espaces caractéristiques de zones humides au niveau de la zone d'étude.

Deux entités sont distinguables à la faveur de ruissellement qui confèrent aux sols des propriétés hydromorphes et le développement d'espèces végétales hygrophiles.

Ces deux entités couvrent respectivement :

- pour l'entité à l'Ouest, une surface de 1136 m²,
- pour l'entité Est, une surface de 288 m².

La surface totale des espaces caractéristiques des zones humides représente donc 1 424 m² soit 9,3 % de la surface de la zone d'étude.

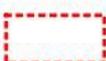


Sondages pédologiques caractéristiques des zones humides

▼ non

▼ oui

 Espace caractéristique des zones humides

 Zone d'étude

4. ANNEXE

Liste des espèces végétales et animales observées lors des inventaires naturalistes du 08/04/2021 réalisés par Jean-Laurent Hentz et Jérémie Cuvelier

Liste des espèces animales

Classe	Nom scientifique	Nom commun
Amphibiens	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse
Arachnida	<i>Pisaura mirabilis</i> (Clerck, 1758)	Pisaure admirable
Gastropoda	<i>Cornu aspersum</i> (O.F. Müller, 1774)	Escargot petit-gris
Lépidoptères	<i>Zerynthia polyxena</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Diane (La), Thaïs (La)
Lépidoptères	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore (L')
Lépidoptères	<i>Apis mellifera</i> Linnaeus, 1758	Abeille domestique, Abeille européenne, Abeille me
Lépidoptères	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Ros
Lépidoptères	<i>Cephalodo meridiana</i> (Audinet-Serville, 1823)	
Lépidoptères	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)
Lépidoptères	<i>Helophilus pendulus</i> (Linnaeus, 1758)	
Lépidoptères	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)
Lépidoptères	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère (La), Satyre (Le)
Lépidoptères	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)
Lépidoptères	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')
Lépidoptères	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le),
Lépidoptères	<i>Pyrausta aurata</i> (Scopoli, 1763)	
Lépidoptères	<i>Pyrgus malvoides</i> (Elwes & Edwards, 1897)	Tacheté austral (Le), Hespérie de l'Aigremoine (L'
Lépidoptères	<i>Pyrrhocris apterus</i> (Linnaeus, 1758)	Gendarme, Pyrrhocore, Soldat, Suisse
Lépidoptères	<i>Sphaerophoria</i> Lepeletier de Saint-Fargeau & Audinet-Serville in Latreille, 1828	
Lépidoptères	<i>Tipula</i> Linnaeus, 1758	
Mammifères	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier
Oiseaux	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe
Oiseaux	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue
Oiseaux	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette
Oiseaux	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier

Oiseaux	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres
Oiseaux	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière
Oiseaux	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique
Oiseaux	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir
Oiseaux	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert
Oiseaux	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini
Oiseaux	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire
Oiseaux	<i>Streptopelia decaocto</i> (Fridvaldszky, 1838)	Tourterelle turque
Oiseaux	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir

Liste des espèces végétales

Nom scientifique	Nom commun
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne
<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796	Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancé
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx
<i>Allium</i> L., 1753	
<i>Allium polyanthum</i> Schult. & Schult.f., 1830	Ail à nombreuses fleurs, Poireau des vignes
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale à feuilles
<i>Anisantha madritensis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome de Madrid
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun, Arbre aux fraises
<i>Aristolochia clematitis</i> L., 1753	Aristolochie clématite, Poison de terre
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau
<i>Asplenium onopteris</i> L., 1753	Doradille des ânes, Asplénium Onoptéris
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capil
<i>Bambusa</i> Schreb., 1789	
<i>Barbarea verna</i> (Mill.) Asch., 1864	Barbarée printanière, Barbarée du printemps
<i>Bellis sylvestris</i> Cirillo, 1792	Pâquerette des bois, Pâquerette d'Automne
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge
<i>Campanula erinus</i> L., 1753	Campanule érinus, Campanule à petites fleurs
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laîche écartée
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laîche en épis

<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céaiste commune
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céaiste aggloméré
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse I
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux
<i>Clinopodium nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Calament glanduleux
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune, Grand Basilic
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crépide de Nîmes
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feui
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun, Figuier de Carie, Caprifuier, Fi
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites
<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpante, Fumeterre capréolée
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine
<i>Geranium</i> L., 1753	
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
<i>Himantoglossum robertianum</i> (Loisel.) P.Delforge, 1999	Orchis géant, Orchis à longues bractées, Barlie
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariote, Escarole

Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés
Laurus nobilis L., 1753	Laurier-sauce
Lepidium draba L., 1753	Passerage drave , Pain-blanc
Ligustrum ovalifolium Hassk., 1844	Troène du Japon, Troène à feuilles ovales
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène, Raisin de chien
Lonicera japonica Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon
Lunaria annua L., 1753	Monnaie-du-Pape, Lunaire annuelle
Luzula forsteri (Sm.) DC., 1806	Luzule de Forster
Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée
Melissa officinalis L., 1753	Mélisse officinale
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
Microthlaspi perfoliatum (L.) F.K.Mey., 1973	Tabouret perfolié
Misopates orontium (L.) Raf., 1840	Mufler des champs, Tête-de-mort
Muscari neglectum Guss. ex Ten., 1842	Muscari à grappes, Muscari négligé
Myosotis ramosissima Rochel, 1814	Myosotis rameux
Oenothera L., 1753	
Ophioglossum vulgatum L., 1753	Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse
Ophrys L., 1753	
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun
Ornithopus compressus L., 1753	Ornithope comprimé
Oxalis corniculata L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune
Parietaria judaica L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétai
Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouque
Poa bulbosa L., 1753	Pâturin bulbeux
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier
Prunus cerasifera f. atropurpurea Diffel	Myrobolan à feuillage rouge
Prunus spinosa L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier
Pyracantha coccinea M.Roem., 1847	Buisson ardent
Pyrus L., 1753	

<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse
<i>Ranunculus parviflorus</i> L., 1758	Renoncule à petites fleurs
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	Rosier des haies, Églantier agreste
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue
<i>Rumex</i> L., 1753	
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéquier
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják, 1972	Scirpe-jonc
<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau, 1909	Orpin blanc jaunâtre, Orpin de Nice, Sédum de Nice
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg., 1780	
<i>Thymus</i> L., 1753	
<i>Tilia</i> L., 1753	
<i>Tordylium</i> L., 1753	
<i>Trachycarpus fortunei</i> (Hook.) H.Wendl., 1862	Palmier de Chusan
<i>Trifolium nigrescens</i> Viv., 1808	Trèfle noircissant
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette, Mache
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique, Mouron d'eau
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage
<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard, 1798	Véronique cymbalaire
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse

Viburnum tinus L., 1753	Viorne tin, Fatamot
Vicia hybrida L., 1753	Vesce hybride
Viola L., 1753	
Vulpia ciliata Dumort., 1824	Vulpie ambiguë, Vulpie ciliée